

Département de la Savoie

Commune de MONTVERNIER

CARTE COMMUNALE

1 - RAPPORT DE PRESENTATION

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du
04 janvier 2013

Approuvé par arrêté préfectoral du



Cyrille LE VELY

REVISION n° 1

Approuvée le 04 janvier 2013

HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME

MARNU approuvé le 9 mars 1987

modifié le 25 juin 1999

révision du 7 août 2007 valant carte communale

SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de MONTVERNIER fait partie :

- de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne
- du canton de Saint Jean de Maurienne
- de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) Communauté de Communes Cœur de Maurienne
- du Territoire de Maurienne (Syndicat des Pays de Maurienne)
- du SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de Maurienne)

Montvernier est une commune rurale

Montvernier est une commune soumise à la Loi Montagne

La communauté de communes a les compétences suivantes :

- la gestion des procédures et des acquisitions foncières nécessaires à la création ou à l'extension des zones d'activités à vocation économiques nouvelles
- le ramassage et le traitement des ordures ménagères
- la mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- la communauté de communes finance en lieu et place des communes la contribution au SDIS
- elle perçoit la taxe professionnelle des communes
- elle verse aux communes la dotation de solidarité

Services et équipements communautaires :

- les centres de loisirs des Chaudanes et de Saint Pancrace
- l'espace jeunes
- le refuge pour animaux
- la halte-garderie
- le relais des assistantes maternelles
- le lieu d'écoute et d'aide à la parentalité
- les espaces publics numériques
- le restaurant scolaire pour les maternelles de Saint Jean de Maurienne
- la piscine
- le transport collectif

Ière Partie

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT

I - 1 DEMOGRAPHIE

EVOLUTION

1968	1975	1982	1990	1999	2008
126	115	104	115	136	213

En 2011, la population était de 229 habitants.

On note une décroissance entre 1962 à 1982, puis une augmentation continue sur les trente dernières années.

Entre 1990 et 2008 la variation annuelle moyenne de la population est de +5,1%, le solde naturel est de + 0,3 et le solde migratoire de + 4,8%.

Evolution de 8,5 personnes/an sur les deux derniers recensements.

Cette augmentation correspond à partir de 1993 au retour au pays.

L'extension urbaine en habitat de type individuel a créé un apport de 44 personnes, entre 2000 et 2005.

STRUCTURE

Au recensement de 2008 on dénombrait :

- moins de 15 ans : 21%
- de 15 à 30 ans : 12,4%
- de 30 à 45 ans : 24,8%
- de 45 à 60 ans : 20%
- plus de 60 ans : 21,9%

Depuis 1995 l'âge moyen de la population s'est considérablement rajeuni :

- En 1995 il était de 63 ans
- En 2011 il était de 32 ans

En 2011, 41 enfants ont moins de 12 ans

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La collectivité souhaite poursuivre un développement harmonieux de la population pour atteindre 280 habitants dans les dix prochaines années, soit une évolution de +5 personnes/an, inférieure à l'augmentation de population moyenne entre 1999 et 2008 qui était de 8,5 personnes/an.

I - 2 HABITAT

EVOLUTION

Le parc des logements est passé de 138 en 1999 à 150 en 2008.

En 2008 il se composait de :

- 88 résidences principales
- 57 résidences secondaires
- 5 logements vacants

136 logements en maisons contre 14 en appartements.

En 2011 il se compose de :

- 102 résidences principales
- 37 résidences secondaires
- 12 logements vacants

Montvernier est une commune rurale qui est sous influence du bassin d'emplois de Saint Jean de Maurienne.

L'extension urbaine du Cret et des Combes a permis la construction de 14 résidences principales de type individuel.

RENOUVELLEMENT URBAIN

La commune de Montvernier a depuis 1995 une politique foncière très active pour répondre aux demandes.

Elle achète des terrains occupés par des ruines, dans le tissu bâti existant, les arase pour les revendre prêts à la construction.

Six opérations ont été réalisées grâce à cette stratégie qui est remarquable car elle permet d'assurer le renouvellement urbain en traitant les situations les plus difficiles.

La demande en logements est toujours très forte. Elle est évaluée à une par mois.

On verra dans le scénario de développement que les possibilités de densification et de réhabilitations sont assez limitées.

HABITAT SOCIAL

Le PLH, qui arrive à échéance en 2012, prévoyait 3% de logements sociaux, soit 2.

La commune dispose de 5 logements sociaux, répartir-en :

- 2 logements privés dans une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Montbrunal

LES ENJEUX EN MATIERE DE DEMOGRAPHIE ET D'HABITAT

La commune souhaite poursuivre l'installation d'une population jeune sur son territoire, en encourageant les opérations de rénovations urbaines dans les structures bâties, tout en offrant quelques terrains en extension pour proposer une offre variée.

La collectivité ne peut qu'inciter les propriétaires privés à rénover leurs constructions dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

I - 3 ACTIVITE ECONOMIQUE

En 2008 la population active est de 111 personnes :

- 8 travaillent dans la commune
- 103 travaillent dans une autre commune, dont 100 du département, 2 dans un autre département et 1 dans une autre région. Parmi les personnes qui travaillent dans le département :
 - > 1 dans le canton de Modane
 - > 1 à Chambéry
 - > 1 à Albertville
 - > 5 dans le canton de La Chambre
 - > 92 dans le canton de Saint Jean de Maurienne

Les déplacements emploi-logement sont importants, mais ils sont de courtes distances puisqu'ils se limitent pour l'essentiel au bassin économique de Saint Jean de Maurienne. Ce qui explique le pourcentage élevé (61%) de ménages disposant au moins de deux voitures, pour une moyenne départementale de 38%.

Seules des personnes travaillant dans une même entreprise développent le covoiturage.

A Montvernier on n'y travaille pas, on y réside. Cette commune offre un cadre de vie à caractère rural, à proximité immédiat du bassin d'emplois de Saint Jean de Maurienne.

Les communes rurales qui encadrent le bassin économique de Saint Jean de Maurienne contribuent fortement à l'attractivité d'emplois occupés par des personnes venant d'une autre région, en leur permettant de résider dans une zone rurale à proximité immédiate de leur emploi.

Ce qui crée une nouvelle forme de mixité sociale entre les anciennes familles du pays et les nouveaux arrivants.

ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole représente la seule activité économique de la commune.

La surface agricole utilisée en 2011 est de 110 hectares, en progression de 25% depuis 2007. Cela concerne pour l'essentiel des prairies permanentes.

On recense deux exploitants agricoles professionnels qui résident dans la commune, dont un double actif.

On retrouve :

- une exploitation d'élevage au Noiret comprenant un bâtiment d'élevage, au cœur du hameau.
- une exploitation d'élevage à Montbrunal, installée à l'extérieur du village.

L'exploitation du Noiret occupe 1 double actif

C'est une exploitation familiale de deux générations.

Le troupeau est constitué de

- 100 à 150 ovins
- 6 caprins

Elle occupe environ 15 hectares des prairies communales et exploite des terrains sur Montpascal.

Le bâtiment d'élevage est vétuste.

L'exploitation a été déclarée la génération précédente avec un troupeau de 5 vaches.

L'accroissement du cheptel pose problème pour le développement urbain du hameau.

La commune a proposé à l'exploitant un terrain à l'extérieur du village pour assainir la situation. Il a refusé.

Vu le manque de volonté d'investir dans une structure neuve et aux normes, cette activité ne peut pas être considérée comme pérenne.

L'exploitation de Montbrunal occupe 3 temps plein (père, mère et fils)

Elle a été créée en 1990

Le troupeau est constitué de :

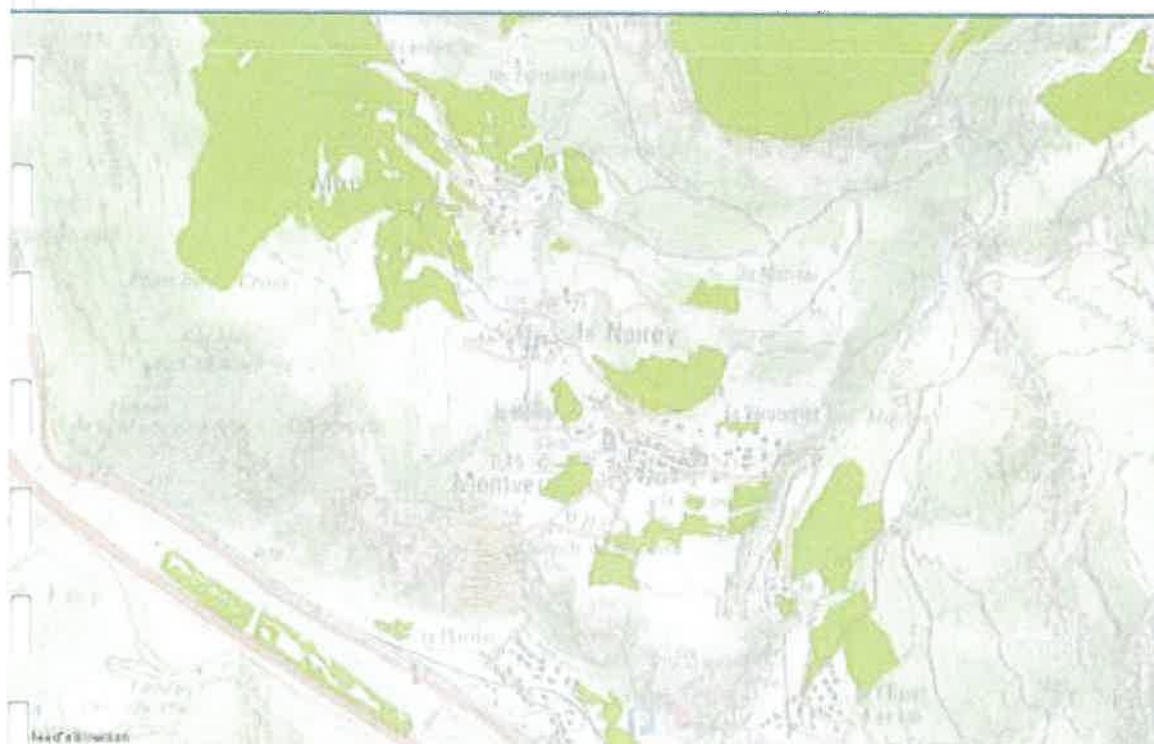
- 5 équidés
- 15 ovins
- 150 caprins

Elle occupe environ 34 hectares des prairies communales et exploite des terrains sur Montpascal.

Les bâtiments sont neufs, ils ont été construits en 1990. Ils sont aux normes sanitaires pour l'élevage et pour la fabrication de fromage.

Etant donné l'investissement récent on peut affirmer que cette exploitation est pérenne.

Les autres terrains du territoire communal sont exploités par trois éleveurs extérieurs à la commune (Albiez le vieux, Saint Avre et Le Châtel).



surface agricole utilisée

ENJEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole étant la seule activité économique de la commune, il est nécessaire de préserver le maintien des exploitations agricoles.

Elle est essentielle pour l'entretien des sols et pour le maintien des paysages ouverts.

I - 4 EQUIPEMENTS ET SERVICES

Recensement des différents équipements communaux, en évaluant leurs intérêts, leurs services et leurs niveaux de fréquentation, ceci afin d'appréhender les difficultés à venir compte tenu de l'évolution de la population.

MAIRIE

Elle comprend :

- une salle de réunions
- un secrétariat
- un bureau
- des archives en comble

SALLE POLYVALENTE

Ce bâtiment comprend :

- une salle de 260 m²
- une cuisine équipée

Sa capacité d'accueil répond largement aux besoins actuels.

BIBLIOTHEQUE

2600 livres sont mis à la disposition du public, ainsi qu'un espace numérique.

La mairie, la salle polyvalente et la bibliothèque répondent aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

STATIONNEMENT

On retrouve :

- 10 places à proximité immédiates de la mairie et de la salle polyvalent
- 7 places au centre du chef-lieu

- 5 places au pied du chef-lieu

CIMETIERE

Sa capacité est suffisante, une extension a été faite en 2011.

COMMERCES

Aucun commerce n'est implanté sur le territoire communal.

La collectivité envisage la création d'un multiservices.

TRANSPORT

La communauté de communes a instauré un service de cars avec la possibilité de deux allers et retours par jour, entre Montbrunal et Saint Jean de Maurienne, suivant toute demande, sur le trajet, enregistrée la veille.

ENSEIGNEMENT

La commune de Montvernier fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes du Châtel, d'Hermillon et de Pontamafrey.

41 enfants ont moins de 12 ans, dont 15 en primaire et 5 en maternelle.

La commune ne dispose d'aucune salle de classe.

VIE ASSOCIATIVE

La commune de Montvernier propose 7 associations :

- le club des anciens commun avec Le Châtel
- le club du marguilier, pour le patrimoine
- l'association foncière pastorale
- Montvernier enfants
- l'association pour la chasse
- le comité des fêtes
- le club de gym

BILAN DES SERVICES

Les équipements et les services collectifs sont suffisamment structurés pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Ces services sont complétés par les équipements mis à disposition par la communauté de communes.

La vie associative est très active, elle participe à la mixité sociale.

DECHETS

La commune de Montvernier adhère au SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de Maurienne).

La collecte des déchets ménagers se fait une fois par semaine.

Des bacs roulants de proximité sont mis à la disposition de la population dans des chalets bois (2 points de collecte au chef-lieu, 1 au Noiret et 1 à Montbrunal).

Pour le tri sélectif on retrouve 2 bacs à verre au chef-lieu et 1 à Montbrunal, et 2 bacs au chef-lieu et 1 à Montbrunal pour les papiers cartons.

DECHARGE

Une décharge communale de classe 3, autorisée, de 10 000m³ est mise à la disposition des habitants au lieu-dit La Montaz. Elle collecte les déchets verts et les gravats, à l'exception du béton. Environ 1500 m³ sont stockés, actuellement.

L'accès au dépôt situé au lieu-dit les lacets de Montvernier, qui comprend des déchets verts et des gravats a été fermé par les services de l'Etat en 2000.

Le dépôt a été recouvert de terre végétale et enherbé.

I - 5 EAU

RESSOURCES ET RESEAUX

Le schéma directeur d'eau potable est commun avec 4 communes : Hermillon, Pontamafrey, Le Châtel et Montvernier.

Il a été approuvé le 08 octobre 2004.

Il préconise :

- des travaux d'aménagements pour la défense incendie
- le renforcement du protocole de suivi des compteurs
- la mise en place d'une télégestion

La commune a pris une délibération le 13 janvier 2012 pour lancer la procédure de protection des captages.

La gestion de l'eau est communale.

Il y a des compteurs à la sortie des réservoirs et à chaque raccordement privatif.

La ressource en eau provient de 3 sources permanentes.

Les débits ci-après sont donnés pour la période d'étiage de 2 mois.

- Montbrunal
 - > La Chal – Le Coin : 1,20 l/s
 - > Fragnin : 0.50 l/s (en attente en cas de besoin)
 - > Bonvoisin : 1,50 l/s
- Le Noiret
 - > La Décrosolaz : 1,00 l/s (en attente en cas de besoin)
- Montvernier
 - > Les Cours : 0,07 l/s (en attente en cas de besoin)
 - > La Chavanne : 0 ,15 l/s (en attente en cas de besoin)

Total des débits des sources permanentes : 2,70 l/s

Débits supplémentaires en attente : 1.72 l/s

Les sources de La Chal, Le Coin et Bonvoisin ont des débits suffisants pour les besoins actuels et futurs qui sont estimés à :

0.66 l/s pour la population actuelle + 0.15 l/s pour le bétail

0.81 l/s pour la population future + 0.15 l/s pour le bétail

La qualité de l'eau est variable.

L'eau est traitée par ultra-violets à la sortie des trois réservoirs (Chef-lieu, Montbrunal et Le Noiret).

Les sources en attente peuvent être raccordées rapidement en cas de besoin et après analyses.

Le réseau d'eau a été refait à plus de 90 %. Il présente un rendement supérieur à 80%.

STOCKAGE

Le stockage de l'eau se fait dans 4 réservoirs :

- Le réservoir des Fourneaux de 285 m³, situé en partie haute de la commune
- Le réservoir de Montbrunal de 120 m³
- Le réservoir du Noiret de 60 m³
- Le réservoir de Montvernier de 80 m³

Les trop-pleins se déversent dans les réservoirs situés en aval.

DEFENSE INCENDIE

Le réservoir des Fourneaux fait office de réserve pour l'incendie.

Les bouches incendie sont aux normes et les sections des canalisations sont satisfaisantes.

ENJEUX EN MATIERE D'EAU POTABLE

Si les débits actuels sont suffisants, la collectivité doit pérenniser les ressources.

I - 6 ASSAINISSEMENT

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé par le conseil municipal le 17 septembre 2004.

Il a défini l'aptitude des sols et la filière préconisée pour le chef-lieu et les deux hameaux. L'assainissement individuel est préconisé sur presque tous les secteurs à l'exception de certains secteurs du chef-lieu où la densité des habitations ne permet pas de mettre en œuvre une filière complète. Dans ces cas, mise en place d'une filière tronquée (fosse toutes eaux et rejet dans le réseau pluvial).

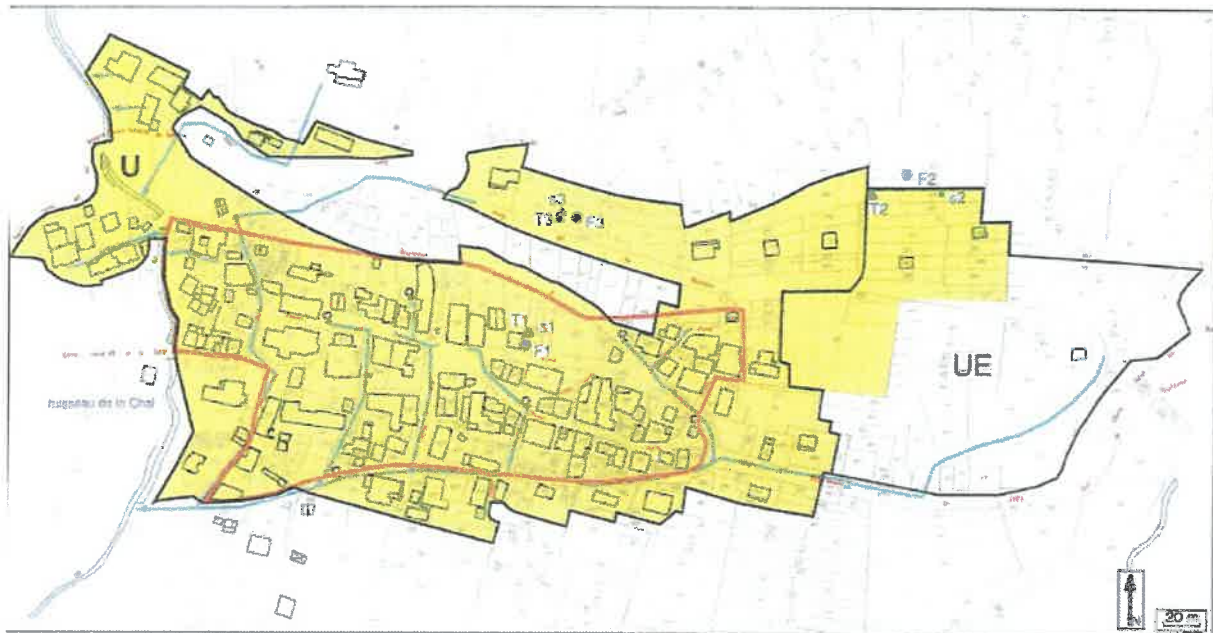
La gestion de l'assainissement est communale.

Le SAPANC communal assure le contrôle des dispositifs d'assainissement ainsi que leur entretien.

La commune ne possède pas de réseau d'assainissement collectif permettant de recueillir les effluents bruts. Elle a choisi de poursuivre l'assainissement en non collectif.

Le réseau pluvial a été refait dans les 3 hameaux en même temps que la réfection du réseau d'eau potable.

Carte de faisabilité de l'assainissement non collectif
Hameau de MONTVERNIER



- sondage tarière
- test de perméabilité
- fosse au tractopelle

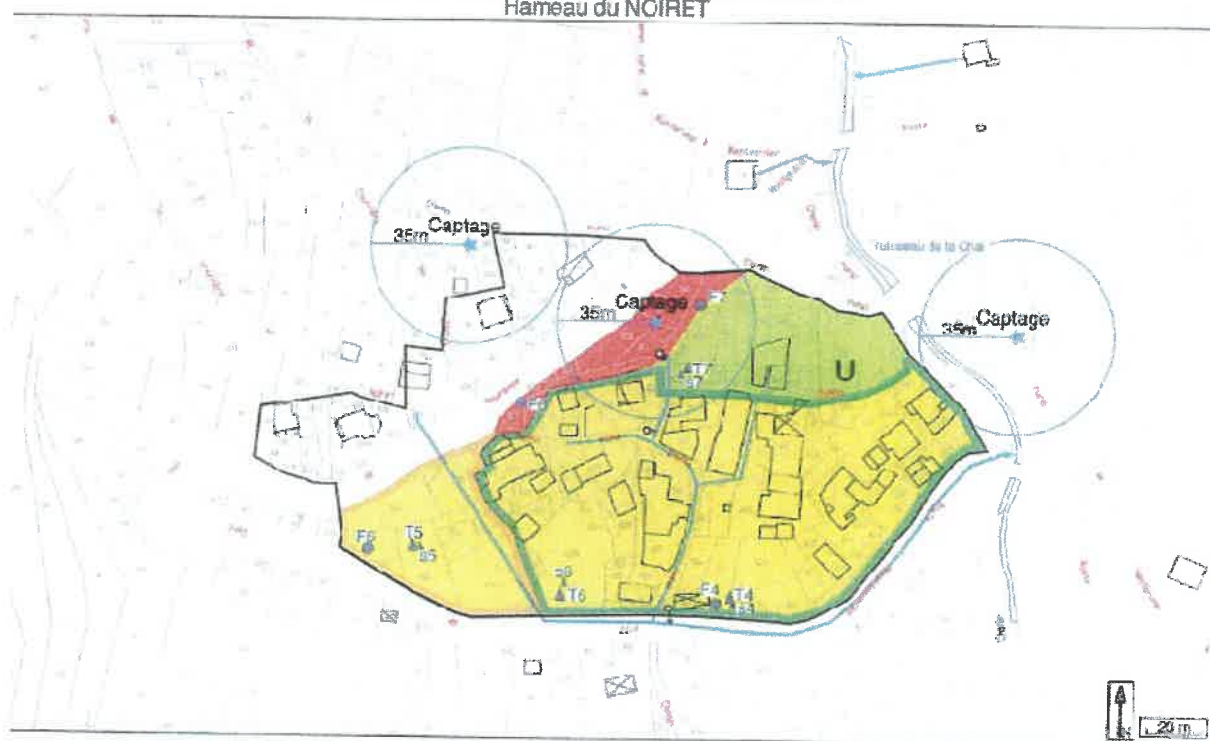
Sol apte à l'infiltration

Choix de la filière en fonction de la pente :
pente < 15% : épandage
pente > 15% : filtre non drainé

Zone d'habitat dense

réseau pluvial

Carte de faisabilité de l'assainissement non collectif
Hameau du NOIRET



- s1 sondage tarière
- ▲ T1 test de perméabilité
- F1 fosse au putoiselle

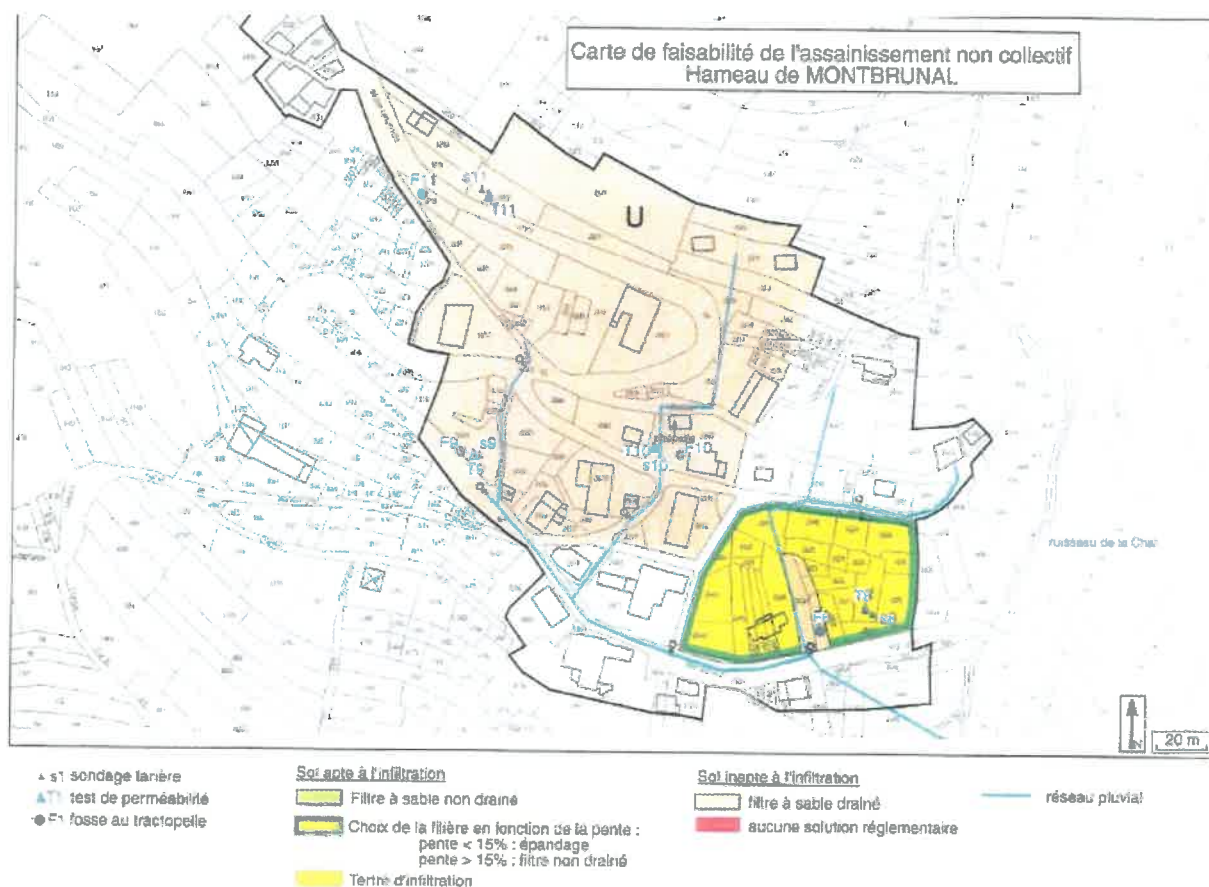
Sol apte à l'infiltration

- Choix de la filière en fonction de la pente :
 - pente < 15% épandage
 - pente > 15% filtre non drainé
- Terre d'infiltration
- Filtre à sable non drainé

Sol inapte à l'infiltration

- filtre à sable drainé
- aucune solution réglementaire

réseau pluvial



ENJEUX EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

Veiller au respect des filières définies dans le schéma directeur d'assainissement.

La réalisation de constructions nouvelles dans la zones U sera conditionnée à la justification de la faisabilité d'un assainissement non-collectif classique autorisé par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non-collectif recevant une charge brute de pollution organique ou égale à 1, 2 kg/j de DBO5

I - 7 LE MILIEU NATUREL

ZNIEFF de type II

Massif du Perron des Encombres

Superficie totale de 23780 hectares répartis sur 12 communes.

Cette znieff n'est pas sur le territoire communal de Monvernier.

Elle présente :

- une grande diversité paysagère marquée notamment côté Maurienne par l'alternance de larges vallons et de crêtes relativement étroites barrant la vallée.
- un grand intérêt naturaliste, accentué par la diversité des substrats ainsi que par le large étagement altitudinal des pelouses steppiques de Maurienne aux pelouses alpines.
- La faune et la flore sont très richement illustrées.

ZNIEFF de type I

Haute vallée du Nant Brun

Superficie totale de 2759 hectares répartis sur 5 communes.

Cette znieff n'est pas sur le territoire communal de Monvernier.

La znieff se situe au nord de la montagne des Coins.

C'est un paysage très sauvage marqué par une géologie spectaculaire avec une faune typiquement alpine. La flore mérite des prospections complémentaires. Les nombreuses tourbières présentent un intérêt naturaliste.

ZNIEFF de type I

Adrets d'Hermillon à Montvernier

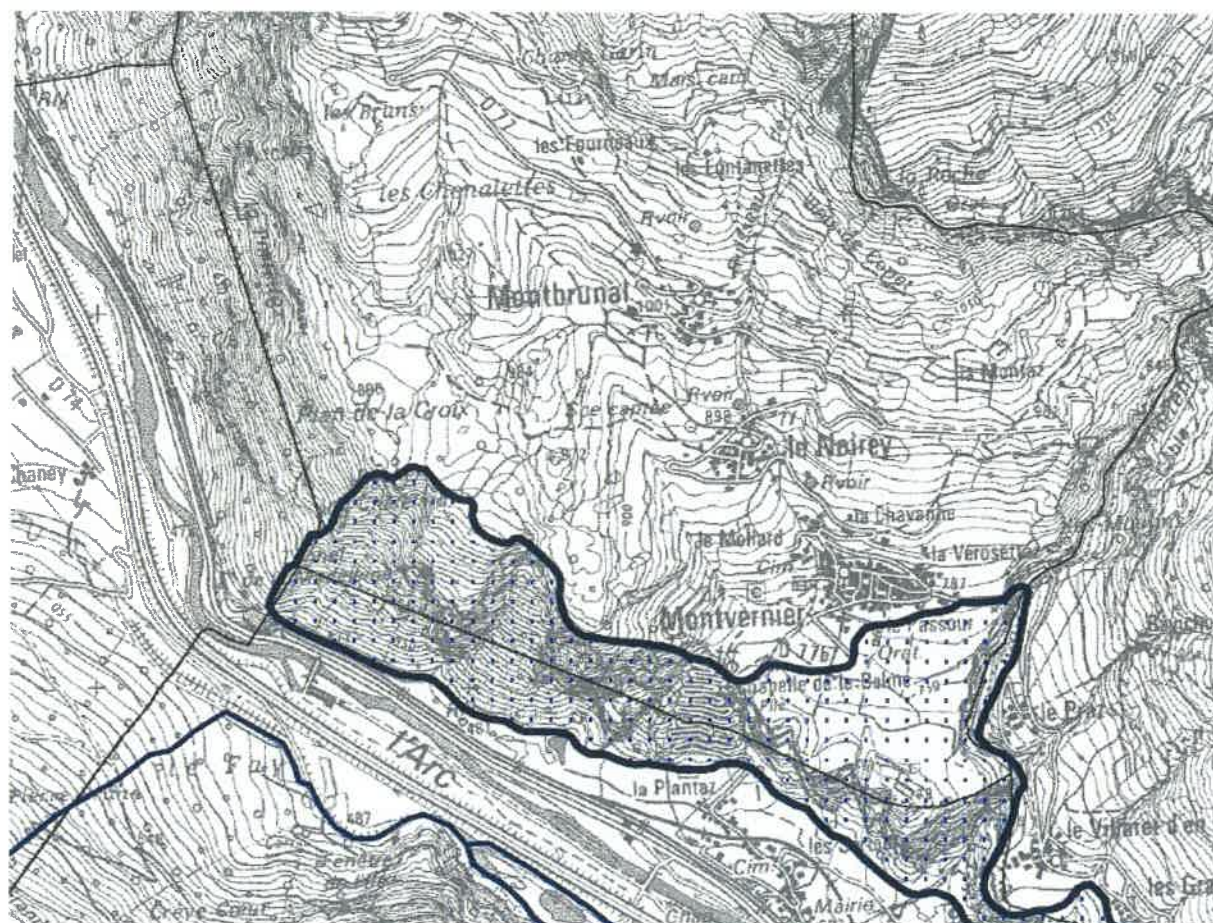
Superficie totale de 163,21 hectares répartis sur 5 communes.

Elle concerne les coteaux exposés au sud, entre Hermillon et Montvernier, qui marquent l'entrée dans le domaine climatique caractéristique des vallées intra-alpines. Les pelouses qui occupent ces coteaux montrent une végétation qui s'apparente aux pelouses steppiques. De nombreuses espèces rares de plantes sont recensées.

Cette zone se distingue encore par la présence de cultures de tailles modestes qui abritent un réservoir remarquable de plantes missicoles (plantes sauvages poussant dans les cultures de céréales).

Des études sont nécessaires pour mieux connaître la faune, en particulier les invertébrés.

La via ferrata est située dans cette znieff.



ZONES HUMIDES

Bois du Plan de la Lie 1

Superficie 1.40 hectares ; altitude : 1299 m

Fonctions hydrobiologiques :

Soutien naturel d'étiage (alimentation, émergence, recharge et protection des nappes phréatiques)

Evaluation générale :

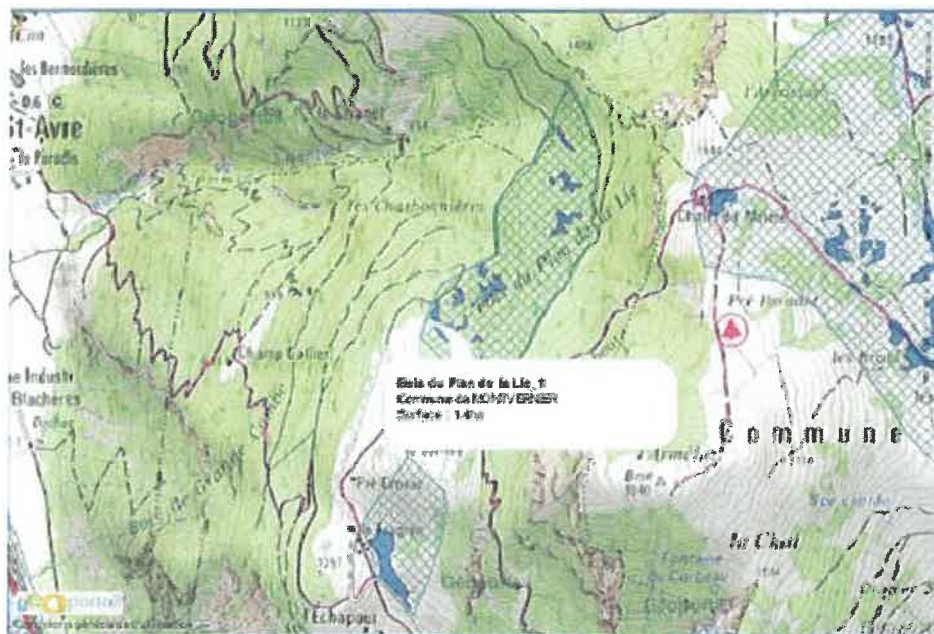
Belle zone humide bien conservée et à fort intérêt patrimonial (habitats et flore).

Présence de trous d'eau constituant des sites potentiels de reproduction pour les bactériens (non observés).

Présence (observation) de plusieurs espèces d'orchidées, dont le sabot de Vénus.

Présence d'habitats d'intérêt patrimonial :

- Bas-marais alcalin
- Sources alcalines avec dépôts de tuf



Bois du Plan de la Lie 2

Superficie 0.66 hectare ; altitude : 1345 m

Fonctions hydrobiologiques :

Soutien naturel d'étiage (alimentation, émergence, recharge et protection des nappes phréatiques)

Evaluation générale :

Faible intérêt patrimonial, si ce n'est un gain de diversité au niveau des espèces et des habitats.

Présence de trous d'eau constituant des sites potentiels de reproduction pour les batraciens (non observés).



La Chenalette

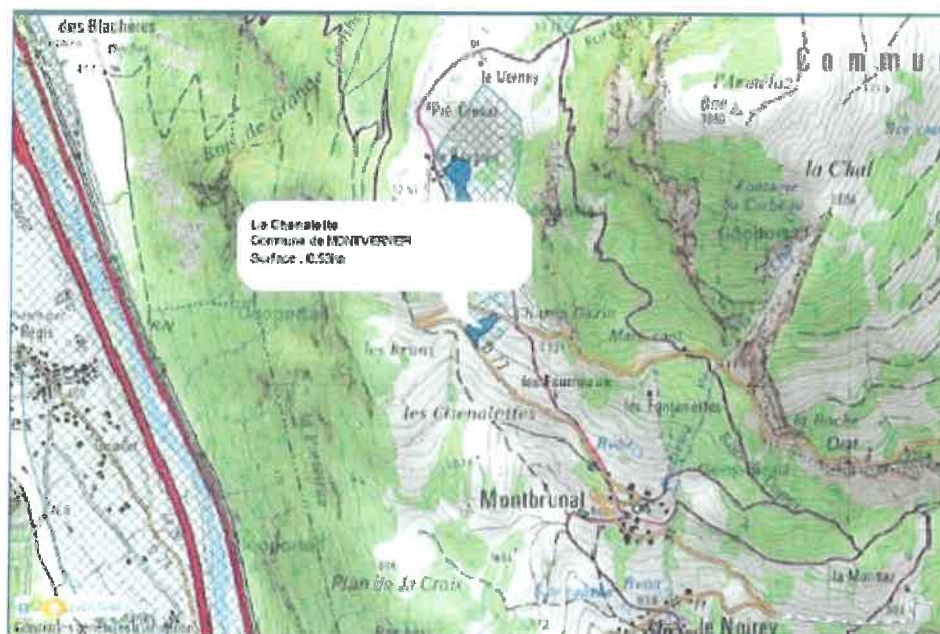
Superficie 0.53 hectare ; altitude : 1084 m

Fonctions hydrobiologiques :

Fonction de régulation hydraulique.

Evaluation générale :

Zone de prairie humide dans un versant pauvre en zone humide.



La carte communale respecte le SDAGE Rhône-Alpes-Méditerranée 2010/2015 et le programme de ses mesures associées. Les zones humides sont en dehors des zones urbanisées et ne seront pas affectées par l'urbanisation des zones U.

Le Fragnin

Superficie 1.28 hectares ; altitude : 1211 m

Fonctions hydrobiologiques :

Fonction de régulation hydraulique.

Evaluation générale :

Plantes rares en liste rouge comme la primevère farineuse ou d'intérêt pédagogique (grassette).



LA FORET

La commune possède deux forêts communales et une forêt domaniale, toutes gérées par l'ONF.

La forêt communale de Montvernier couvre une surface de 107,20 hectares, situés dans le périmètre de la carte communale. L'arrêté préfectoral de la région Rhône Alpes prévoit que l'aménagement forestier soit affecté jusqu'en 2024 à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage et localement à la protection des risques naturels (chutes de pierres, glissements de terrain, crues torrentielles) tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

La forêt communale indivise de Montvernier-Montpascal couvre une superficie de 252,95 hectares dont 236,27 hectares sont situés dans le périmètre de la carte communale. L'arrêté du 18 mai 2005 prévoit un aménagement forestier jusqu'en 2017 affecté principalement à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage feuillu et localement à la protection physique des risques naturels (chutes de pierres, glissements de terrain, crues torrentielles) tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

La forêt domaniale RTM du Grand Coin couvre une surface de 286,41 hectares, dont 9,45 hectares sont situés dans le périmètre de la carte communale. Cette forêt a fait l'objet d'un aménagement forestier qui prévoit qu'elle soit affectée principalement à la protection contre les phénomènes d'érosion.

LES ENJEUX SUR LE MILIEU NATUREL

Le projet ne doit pas nuire à l'équilibre biologique et environnemental.

Les Znieff et les zones humides n'ont pas d'incidence réglementaire mais il est nécessaire d'éviter de mettre en place des aménagements incompatibles avec le caractère naturel de ces zones.

I - 8 SITES ET PAYSAGES

LES SITES INSCRITS

On trouve un site inscrit : la route départementale 77, d'intérêt commun (lacets de Montvernier). Ce site est répertorié pour ses ouvrages d'art et ses murs de soutènement.

ENJEU SUR UN SITE REMARQUABLE

Le projet ne doit pas nuire à l'intérêt paysager de la route des lacets.

PAYSAGES URBAINS

La commune de Montvernier est composée de trois structures urbaines qui s'étagent suivant la pente, le long de la RD 77.

Montvernier, le chef- lieu, représente la majorité du bâti communal, il se répartit en deux entités urbaines bien distinctes :

- > la structure ancienne très compacte qui offre une bonne unité architecturale
- > un développement récent de constructions individuelles, peu dense, dans la partie est.



Le Noiret : structure ancienne dense



Montbrunal : structure ancienne moins dense



Les constructions ne présentent pas de caractéristiques architecturales d'intérêt.
Dans le bâti ancien, on retrouve une typologie architecturale classique : structure minérale pour l'habitat et ossature bois avec planches verticales pour le stockage des récoltes.

ENJEUX SUR LE PAYSAGE

Le projet de développement urbain doit permettre de densifier les structures urbaines, en évitant de linéariser les extensions.

PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Cinq sites sont répertoriés sur la carte archéologique nationale :

- un château fort du Moyen âge classique au lieu-dit La Balme 0001
- une sépulture indéterminée au lieu-dit Le Marterey 0002
- une sépulture du Moyen âge sous le piton rocheux des lacets 0003
- l'église du Moyen âge Saint Cosme et Damien, au chef-lieu 0004
- une chapelle d'époque contemporaine au lieu-dit La Balme 0005



ENJEUX SUR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Préserver ces éléments en les entretenant et en les mettant en valeur dans leur environnement.

Ces sites ont un intérêt à caractère touristique.

RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE

Une réserve de chasse et de faune sauvage de 53,73 hectares concerne la commune.

Pour tout projet affectant la zone, il conviendra d'informer l'association communale de chasse agréée.

I - 9 RISQUES NATURELS

Les zones concernées par les risques sont en dehors des zones constructibles.

LES GLISSEMENTS DE TERRAINS

Le versant sud sur lequel sont implantés les hameaux de Montvernier, Le Noiret et Montbrunal est constitué de schistes. Les formations superficielles résultent alors de l'altération et du glissement sur de grandes épaisseurs de ces terrains. Par endroit, des indices d'instabilités permettent de localiser des glissements plus ou moins actifs.

Dans le hameau de Montbrunal, une source, située à 6 ou 7 mètres de profondeur alimenterait les terrains en eau de manière continue et participerait alors au mouvement progressif et profond de ceux-ci. Mise à part les désordres que l'on peut constater sur le mur de soutènement du jardin de la deuxième maison à droite en entrant dans le hameau, où le phénomène semble lié aussi à un mauvais remblaiement, quelques murs fissurés dans la partie ouest du hameau laissent présager une faible activité de glissement. Ce hameau a été incendié par les Allemands en 1944 et les maisons ont été reconstruites en urgence sur les ruines. Les fuites des canalisations en fonte du réservoir du fait de l'instabilité du terrain ont augmenté les mouvements.

Sur le bourg de Montvernier les terrains paraissent bien secs et les pentes relativement faibles. Les glissements de terrains ne sont donc pas à craindre.

Sur les hameaux de Noiret et de Montbrunal, des indices de glissements tels que des petits bourrelets ainsi que le contexte humide de cette partie de versant laissent penser à une faible activité des mouvements du terrain qui pourrait s'amplifier suite à l'apport d'eaux d'infiltration. A Montbrunal, les cavités existantes sous les ruines accentuent les déformations différentielles des bâtiments reconstruits.

Par endroit, le contexte humide est présent mais les pentes fortes à très fortes ont déjà entraîné le déclenchement de mouvements localisés (cimetière de Montvernier et la partie amont de Montbrunal).

LES CRUES TORRENTIELLES

RUISSEAU LA CHAL

L'ensemble du réseau hydrographique de la commune de Montvernier est composé de talwegs bien marqués dont le fonctionnement en crue est temporairement mais dans lesquels les eaux de pluie s'évacuent vers l'aval à chaque précipitation importante. Le ruisseau de La Chal traverse le chef-lieu par 3 busages de diamètre 1000 en amont, 500 au milieu et 900 en aval. La surface du bassin versant est de 0.62 km². Les berges sont boisées et souvent en forte pente.

L'efficacité du couvert forestier est moyenne pour écrêter le pic de crue et limiter le transport solide.

La crue centennale du ruisseau La Chal, très rapide compte tenu de la pente, avec transport de matériaux tels que graviers, boues, branchages. Q100 de l'ordre de 1m³/s.

Les érosions des berges sont probables.

Le risque d'obstruction des buses de 1000 et 900 au chef-lieu paraît très faible, la buse de 500 et le petit dallot en amont sont par contre très sous dimensionnés et provoquent un débordement sur la route sur une vingtaine de mètres en rive gauche, qui rejoint le lit le long de la maison.

TORRENT LA RAVOIRE

Le torrent de La Ravoire de Pontamafrey est toujours susceptible de produire des écoulements de type lave torrentielle au pouvoir très destructeur. Il passe dans un lit encaissé, rocheux et avec un mur d'entonnement en amont du pont du Châtel en rive droite qui se termine sous le bâtiment le plus en aval.

Très nombreux événements de lave torrentielle, les plus marquants durant ce siècle en 1965 suite à l'effondrement du versant de Bonnatrait, commune de Le Châtel, et d'importants dégâts prolongés sur la commune de Pontamafrey, en particulier aux grands axes de communication. La passerelle de l'ancienne route de Le Châtel à Montvernier a été emportée, l'ancienne scierie et le vieux moulin semblent n'avoir jamais été touchés par une lave torrentielle.

Il n'existe aucune protection sur ce tronçon du lit en amont du mur d'entonnement du pont du Châtel.

Le phénomène de référence est une lave torrentielle qui s'écoule avec un front de 5 m de hauteur, débordement possible sur la piste (ancienne route du Châtel à Montvernier) en direction de la maison en aval rive droite.

Les érosions de berges sont probables sur les secteurs non protégés.

Pour toute construction ou projet d'aménagement se reporter au Plan de Prévention des Risques pour se renseigner sur les risques concernés et les aléas, ainsi que les prescriptions ou les recommandations à prendre en compte.

ONDE DE SUBMERSION DE BARRAGE

Une partie du territoire de la commune est concernée par l'onde de submersion du barrage de Bissorte en cas de rupture de celui-ci.

Les zones susceptibles d'être inondées sont décrites sur les plans joints en annexe.

LES RISQUES SISMIQUES

La commune de Montvernier est classée en zone de sismicité 3 (1 à 5), qui correspond à un niveau d'aléa modéré. Les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. La réglementation afférente à ce zonage dont les prescriptions figurent sur le :

<http://www.planseisme.fr/zonage-sismique-de-la-france.html>

devra être prise en compte.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune est concernée par le Plan Particulier d'Intervention de l'usine Arkéma située sur la commune de La Chambre.

L'objectif de ce plan est d'instaurer un confinement de nature à réduire la vulnérabilité de la construction par rapport au risque technologique.

Ce plan particulier d'intervention touche une grande moitié nord de la commune dans une zone non urbanisée, à l'exception des chalets d'alpage .

LES RISQUES MINIER

La commune de Montvernier est concernée par la présence d'une ancienne concession de plomb, dite de Nantuel.

Le plan de la zone des travaux et ses aléas sont en pièces jointes.

Toute nouvelle construction est déconseillée sans étude géotechnique.

Les risques miniers ne présentent plus de danger.

La zone de travaux ne présente plus d'effondrement.

Les galeries ont été comblées.

ENJEUX EN MATIERE DE RISQUES

Les zones exposées à des risques forts seront considérées comme inconstructibles

IIème Partie

CHOIX RETENUS

Dans le respect de la loi montagne et des articles L110 et R121-1 du code de l'urbanisme, le projet reprend les 3 zones constructibles de la carte communale précédente avec quelques aménagements.

On retrouve les structures urbaines :

- du chef-lieu
- du Noiret
- de Montbrunal

Dans les zones non constructibles, il sera autorisé :

1° l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes.

2° des constructions et des installations nécessaires :

- à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages
- à l'exploitation agricole ou forestière
- à la mise en valeur des ressources naturelles
- à l'activité pastorale (chalets ou abris de bergers)
- la réhabilitation des chalets d'alpage après avis de la commission des sites et instauration d'une servitude administrative

II - 1 SCENARIO DE DEVELOPPEMENT

Le scénario de développement prend en compte un rythme de croissance démographique de 5 personnes supplémentaires par an, pour arriver à une population totale de 280 habitants au terme des dix prochaines années, soit 51 personnes supplémentaires.

Avec un taux d'occupation de 2,4 habitants/logement, il faut créer une vingtaine de logements supplémentaires.

DISPONIBILITES PAR HAMEAU

Dans les limites des enveloppes existantes.

Montbrunal

En réhabilitation : 3 logements

En dents creuses : 5 terrains

Total : 8 logements, dont 5 potentiellement sûrs : 1 logement + 4 terrains

Le Noiret

En réhabilitation : 3 logements

En dents creuses : 5 terrains

En reconstruction : 1 ruine

Total : 9 logements, dont 3 potentiellement sûrs : 2 logements + 1 terrain

Montvernier

En réhabilitation : 10 logements

En dents creuses : 6 terrains

Total : 16 logements, dont 7 potentiellement sûrs : 6 logements + 1 terrain

Total des disponibilités sûres : 15 logements
répartis en

- 6 terrains
- 9 logements

DELIMITATIONS DES ZONES U

MONTVERNIER

La limite constructible reprend l'enveloppe existante, à l'exception des points suivants :

1° - classement en N du lit du torrent de La Chal pour prendre en compte les risques de crues.

2° - légère réduction du périmètre au nord-ouest, pour classer en N une partie de la parcelle 1134.

3° - ajout des parcelles 1387, 1388, 1386p, 1419, 1420, 1421, 1422, 1503, 1504, 1505, 1506 pour prendre en compte deux constructions existantes, en partie sud-ouest, et permettre une construction supplémentaire.

occupation actuelle : pré entretenu

4° - ajout des parcelles non bâties 1067, 1068, 1069, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 2064, 1117 et 1118 pour la construction de 5 à 6 constructions supplémentaires.

Toutes ces parcelles sont communales à l'exception des parcelles 1077 et 1078.

occupation actuelle : pâture occasionnelle

La commune a acquis les terrains pour permettre aux ménages aux revenus modestes d'offrir la possibilité de logements dans le respect du PLH de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne approuvé en 2006.

5° - suppression des parcelles 954 et 971, au nord-ouest.

Perte de 3 constructions

occupation actuelle : jardins

Ces parcelles sont remises en terrain naturel, car les propriétaires ne sont pas motivés pour les ouvrir à l'urbanisation.

Bilan en constructibilité :

Terrains supplémentaires en extensions, équivalents à 8 constructions

Suppression de terrains constructibles équivalents à 3 constructions.

Soit la création de 5 constructions supplémentaires par rapport au zonage avant révision.

Avec le potentiel constructible de 7 logements on obtient 12 logements supplémentaires

Bilan en surfaces :

Surface en diminution : 2 705 m²

Surface en extensions : 9 024 m², dont 1 860 m² bâtis

Surface supplémentaire constructible : 4 459 m²

LE NOIRET

La limite constructible reprend l'enveloppe existante, à l'exception des points suivants :

1° - suppression des parcelles 801, 799, 797p, 795p, 796, 792, 791, 571, 570, 561, 562, 563 et 564.

Perte de 3 constructions

Occupation actuelle : jardins et vergers

Ces parcelles sont remises en terrain naturel, car les propriétaires ne sont pas motivés pour les ouvrir à l'urbanisation.

Bilan en constructibilité :

Suppression de terrains constructibles équivalents à 3 constructions.

Soit la perte de 3 constructions par rapport au zonage avant révision.

On maintient le potentiel de 3 logements

Bilan en surface :

Surface en diminution de : 2 582 m²

MONTBRUNAL

La limite constructible reprend l'enveloppe existante, à l'exception des points suivants :

1° - légère réduction du périmètre à l'aval, pour classer en N une partie des parcelles 2069 et 2007.

Bilan en constructibilité :

On maintient le potentiel de 5 logements

Bilan en surface :

Surface en diminution de : 200 m²

CONCLUSIONS

Le projet prend en compte la réalisation de 20 logements supplémentaires, potentiellement sûrs.

Répartition :

9 logements dans le bâti existant

11 constructions dont 2 pour répondre aux obligations du PLH et des potentialités de réhabilitations.

Les zones urbaines sont étendues de 3537 m² par rapport à la carte précédente, dont 1677 m² de terrains constructibles.

IIIème Partie

EVALUATIONS DES INCIDENCES DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

II - 1 INCIDENCES DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Evalue les incidences des orientations de la carte sur l'environnement

EAU

Les ressources actuelles en eau potable sont suffisantes pour satisfaire les besoins de la population future.

ASSAINISSEMENT

Pour la prise en compte des mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques, en cas de non raccordement au réseau public, une étude devra définir les aménagements liés à la gestion individuelle des flux liquides.

RISQUES NATURELS

Les zones de risques naturels en milieux urbains ont été recensées et cartographiées.

Les terrains exposés à des risques forts sont classés en zone naturelle.

Les prescriptions, les recommandations et les niveaux des différents aléas sont inclus dans le Plan de Prévention des risques.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le périmètre du PPI de l'usine Arkema de La Chambre est porté sur la carte.

RISQUES MINIERS

Le périmètre et la liste des aléas sont portés en annexe du présent dossier.

AGRICULTURE

L'activité agricole est préservée. Les terrains à vocation agricole restent classés en N.

1677 m² de terrains non bâtis sont repris pour satisfaire le scénario de développement des 10 prochaines années. Les surfaces récupérées sont en continuité d'une zone urbaine, elles ne créent pas de mitage d'une unité d'exploitation et n'enclavent pas les sièges et les bâtiments d'exploitation.

6 161 m² de prairie ont été pris sur l'espace agricole.

916 m² ont été pris sur des jardins.

5 400 m² de jardins sont restitués à l'agriculture, dont 2 705 m² de terres mécanisables.

ENVIRONNEMENT NATUREL

Les zones urbaines sont étendues globalement de 3537 m² supplémentaires, en extensions du chef-lieu, dont 1677 m² de terrains non bâtis.

Ces extensions correspondent pour l'essentiel à des prairies.

Elles ne compromettent ni les espèces animales, végétales ni la diversité et les équilibres biologiques.

Les sites d'enjeux environnementaux (znief et forêts) sont préservés en zone naturelle.

Les trames vertes et les trames bleues sont conservées dans leur état d'origine, elles sont classées en N.

LES PAYSAGES

Les urbanisations sont contenues au bâti existant pour les hameaux du Noiret et de Montbrunal.

Pour le chef-lieu on retrouve deux petites extensions correspondant à deux constructions, en partie basse de la structure historique et à une excroissance de l'urbanisation récente, en deuxième plan des constructions existantes.

Elles viennent en sur-épaisseurs de l'urbanisation existante, en évitant l'étalement.

La principale perception visuelle du chef-lieu, depuis la vallée, est préservée.

II - 2 EFFETS DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur

PRISE EN COMPTE DU PROJET DE SRCAE RHONE ALPES

La révision de la carte communale prend en compte le projet du SRCAE Rhône Alpes défini en décembre 2011, à savoir :

La lutte contre le changement climatique :

- par le développement du transport collectif pour participer à l'objectif climat – air – énergie. La collectivité souhaite mettre en relation les personnes qui se déplacent pour leur travail afin d'inciter au covoiturage.
- En encourageant la réhabilitation des constructions anciennes, très énergivores thermiquement et en limitant les extensions.
- En incitant les énergies renouvelables pour tous les projets.

Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

- Prendre en compte un développement harmonieux et maîtrisé, peu consommateur d'espace naturel et respectueux des ressources disponibles.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

- Satisfaire la diversité des différents types de logements pour accueillir toutes les couches de la population.
- Encourager le développement du tissu associatif.

Epanouissement de tous les êtres humains

- Donner l'accès aux réseaux publics pour le droit à l'information et à la connaissance par le développement de la fibre optique.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- Encourager le maintien et le développement de l'activité agricole.
- Créer des extensions urbaines mesurées, indispensables au développement naturel de la population.